

**Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 1^{er} juin 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Grand Besançon Métropole (salle Robert Schwint) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

*Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le **quorum temporairement abaissé au tiers** est donc prévu pour « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent » jusqu'au 31 juillet 2022, soit 19 délégués pour le SMSCoT.*

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,12

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 18h45

Etaient présents au Grand Besançon Métropole:

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Frédérique BAEHR, Florent BAILLY, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Martine DONEY, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Eloy JARAMAGO, Michel JASSEY, Jean-Marc JOUFFROY, Aurélien LAROPPE, Jean-Paul MICHAUD, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Françoise PRESSE, Fabrice TAILLARD.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Fabrice BIGOT, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Christophe DOBRO, - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Loïc ALLAIN, Patrick AYACHE, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLILOLO, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Philippe PERNOT, Anthony POULIN, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Mandants : Catherine BARTHELET

Mandataires : Florent BAILLY

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Délibération n°2022/17

Rapport 2 : DAAC – Avenant pour le volet logistique

DAAC – avenant pour le volet logistique

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	06/04/2022	Favorable
Comité syndical	01/06/2022	Favorable

Par délibération en date du 29 janvier 2019, le SMSCoT a décidé de se doter d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour répondre aux attentes de la loi ELAN du 23 novembre 2018. Sa réalisation a été confiée au Cabinet Lestoux & Associés.

L'article 219 de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 oblige désormais le DAAC à intégrer un volet logistique. Il doit désormais déterminer les conditions d'implantation des constructions commerciales et logistiques commerciales et localiser les secteurs d'implantation privilégiés de ces équipements. Cette obligation doit venir rééquilibrer le niveau de contraintes entre e-commerce et commerces physiques. Ce qui relève de la logistique commerciale n'est néanmoins pas défini.

C'est pourquoi le SMSCoT a sollicité le Cabinet Lestoux & Associés pour définir les modalités envisagées pour intégrer ce volet logistique dans la démarche en cours.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le projet d'avenant relatif à l'établissement du volet logistique du DAAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

